

N°2017-CA-35

- Membres théoriques :  
17
- Membres en exercice :  
17
- Membres présents :  
13
- Pouvoirs :  
3
- Votants :  
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**ACTUALISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT**

Le 15 décembre 2017, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 23 novembre 2017, s'est réuni au Centre départemental de formation à Saint-Valery-en-Caux sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 13 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mme Sophie ALLAIS.

MM. Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

**Suppléants**

Mmes Virginie LUCOT-AVRIL, Catherine FLAVIGNY.

MM. Nicolas BERTRAND, Christian DUVAL, Philippe LEROY.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

**III. Membre de droit :**

Mme Camille DE WITASSE THEZY, Directrice du SIRACED-PC.

**IV. Pouvoirs :**

Monsieur Eric BLOND à Monsieur André GAUTIER

Madame Pierrette CANU à Monsieur Bastien CORITON

Madame Chantal COTTEREAU à Madame Sophie ALLAIS

**Étaient absents excusés :**

Mmes Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE - représentée, Blandine LEFEBVRE - représentée, Florence THIBAudeau RAINOT – représentée.

MM. Eric BLOND, Luc LEMONNIER - représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

Les Services départementaux d'incendie et de secours sont soumis à l'obligation d'amortir les biens immobilisés acquis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, qu'ils soient corporels ou incorporels. L'objectif poursuivi est d'améliorer la sincérité des comptes par la constatation comptable de l'amoindrissement de la valeur de chacun des éléments intégrés à l'actif de l'Etablissement ; amoindrissement résultant notamment de l'usage, du temps ou encore d'un changement d'ordre technique.

La durée de vie probable du bien considéré permet de cerner au mieux cette notion de dépréciation et va donc servir d'assise dans le temps, au mécanisme d'amortissement qui sera initié à partir de l'exercice suivant la mise en service dudit bien.

Des évolutions d'ordre technique, tant dans l'utilisation de certains matériels qu'en termes d'acquisition, rendent nécessaires l'actualisation de certaines durées d'amortissement. Ainsi, le déploiement du nouveau système d'alerte nous amène à intégrer une durée d'amortissement spécifique à cette acquisition.

Les durées d'amortissement doivent être fixées par le Conseil d'administration.

Le tableau constitutif de l'annexe 1 présente les différentes durées d'amortissement proposées pour l'ensemble des catégories représentatives de biens susceptibles d'être acquis par le Service.

Ces durées d'amortissement proposées s'appliqueront aux acquisitions effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017<sup>1</sup>, se substituant donc aux dispositions des délibérations prises antérieurement.

Il en va de même de l'application des principes suivants prévus par l'instruction M61 :

- l'application du mode d'amortissement linéaire (répartition égale de la dépréciation sur la durée de vie du bien),
- la fixation à 500 € TTC, du seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en 1 an, sauf si les achats constituent un ensemble homogène acquis par lot,
- la sortie de l'actif, des biens de faible valeur amortis sur 1 an, au 31 décembre de l'année suivant leur acquisition,
- la sortie de l'actif des biens acquis par lot, dont la valeur unitaire est différente, selon la méthode du coût moyen pondéré,

\*

\*\*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le président du conseil d'administration,**

  
**André GAUTIER**

<sup>1</sup> Et donc un impact sur le montant de la dotation aux amortissements 2018.

Immobilisations incorporelles - Famille de biens	Type de biens	Durée d'amortissement	
		actuelle	proposée
Frais d'études (non suivies de réalisation)		5 ans	5 ans
Frais de recherche et de développement (en cas de réussite du projet)		5 ans	5 ans
Frais d'insertion (en cas d'échec du projet)		5 ans	5 ans
Logiciels	Logiciels bureautiques	3 ans	3 ans
	Prologiciels métiers	6 ans	10 ans
	Système d'alerte	6 ans	12 ans
Immobilisations corporelles : Famille de biens	Type de biens	Durée d'amortissement	
		actuelle	proposée
Matériel de transmission et de téléphonie	Récepteurs d'ordres (Récepteur Individuel d'Appel Sélectif, Transmetteur Individuel d'Appel Sélectif)		5 ans
	Terminaux de téléphonies (téléphones IP, Numériques et DECT complexes)		8 ans
	Terminaux de radio (portatifs, mobiles, bases)	8 ans	8 ans
	Infrastructures (autocommutateurs)		10 ans
	Autres matériels de transmissions		8 ans
	Autres matériels de téléphonie		8 ans
Matériel bureautique	PC fixes	4 ans	5 ans
	PC portables	3 ans	3 ans
	Tablettes	3 ans	3 ans
	Ecrans	5 ans	5 ans
	Fax	3 ans	3 ans
	Imprimantes	1 an	1 an
Matériel informatique	Serveurs	4 ans	6 ans
	Matériel réseau	4 ans	4 ans
	Copieurs	5 ans	5 ans
Moyens élévateurs automobiles	Bras Elévateurs Aériens (BEA)	20 ans	20 ans
	Echelles Pivotantes Séquentielles (EPS)	20 ans	20 ans
Véhicules sanitaires	Véhicules de Secours Aux Victimes (VSAV)	10 ans	10 ans
	Véhicules de Soutien Sanitaire (VSS) / SSO	20 ans	20 ans
Engins pompes et de secours routiers	Camions Citernes Forestiers Moyens (CCFM) / Camions Citernes Industriels (CCI et CCGC)	25 ans	25 ans
	Camions Citernes Ruraux (CCR)	20 ans	20 ans
	Fourgons Pompe Tonne Légers (FPTL) / Véhicules Première Intervention (VPI)	20 ans	20 ans
	Fourgons Pompe Tonne (FPT)	20 ans	20 ans
	Fourgons Pompe Tonne Grande Puissance (FPTGP)	20 ans	20 ans
	Fourgons Pompe Tonne Secours Routiers (FPTSR)	20 ans	20 ans
	Fourgons Mousse Grande Puissance (FMOGP)	20 ans	20 ans
	Véhicules de Secours Routier Moyen (VSRM)	20 ans	20 ans
	Dévidoirs Automobiles (DA)	25 ans	25 ans
Engins de balisage et opérations diverses	Véhicules de Balisage et Signalisation (VBS)	20 ans	20 ans
	Véhicules Tous Usages (VTU) / Véhicules Tous Usages option Balisage et Signalisation (VTU-BS) / Véhicules LOGistiques (VLOG)	20 ans	20 ans
	Véhicules de Maintenance (VMA)	10 ans	10 ans
Véhicules de liaison, de reconnaissance et de transport	Véhicules Légers (VL)	10 ans	10 ans
	Véhicules légers (VL) électriques	10 ans	10 ans
	Véhicules Légers de Reconnaissance (VLR)	12 ans	12 ans
	Véhicules Légers de Reconnaissance Chefs de Groupe (VLRG) / Véhicules Légers de Reconnaissance Chefs de Colonne (VLHRCC)	12 ans	12 ans
	Véhicules Légers de Reconnaissance Tout Chemin (VLRTC)	12 ans	12 ans
	Véhicules légers Hors Route (VLHR)	25 ans	25 ans
	Véhicule de transport de personnes (VTP)	15 ans	15 ans
Engins spécialisés	Véhicule Groupe de Reconnaissance et Intervention en Milieu Périlleux (VGRIMP)	20 ans	20 ans
	Fourgon Risques Technologiques (FRT)	20 ans	20 ans
	Véhicule de Secours AQuatique (VSAQ)	10 ans	10 ans
	Véhicule poste de commandement (VPCS) site	20 ans	20 ans
	Véhicule poste de commandement (VPCC) colonne	12 ans	12 ans
Porte-cellules	Véhicule Porte-Cellules (VPCE)	25 ans	25 ans
Cellules spécialisées	Toutes cellules	25 ans	25 ans
Remorques	Moto-Pompes Remorquables (MPR) / Remorques Epuisement (REP)	20 ans	20 ans
Matériels nautiques	Bateaux de Sauvetage Léger (BSL)	10 ans	10 ans

Immobilisations corporelles : Famille de biens	Type de biens	Durée d'amortissement		
		actuelle	proposée	
Equipement des véhicules	Boîtiers de commande /Combinés haut parleur	liée à celle du véhicule	10 ans	
	Roues		12 ans	
	Echelles		10 ans	
	Porte échelle		10 ans	
	Aménagement		suit la catégorie d'appartenance	
Petit matériel de sauvetage et de lutte contre les incendies et les risques courants	Incendie	10 ans	10 ans	
	Sauvetage	10 ans	10 ans	
	dont cordes et hamais	7 ans	7 ans	
	Désincarcération	15 ans	15 ans	
Petit matériel de secours à personne	Epuisement (dont matériels d'obturation)	15 ans	15 ans	
	Matériel biomédical	8 ans	8 ans	
	Matériel d'immobilisation	4 ans	4 ans	
	Bagagerie	4 ans	4 ans	
	Dispositif de transport	8 ans	8 ans	
Equipement de protection des personnels (hors équipes spécialisées)	Tenue de protection textile	10 ans	10 ans	
	Tenue F1/ Polos / Gants	2 ans	2 ans	
	Bottes d'intervention et chaussures de sécurité	5 ans	5 ans	
	Casques	15 ans	15 ans	
	ARI	10 ans	10 ans	
	Bouteilles sous pression	15 ans	15 ans	
Matériels et équipement dédiés aux équipes spécialisées	<u>Spécialité risques technologiques :</u>			
	Tenues à usage limité	5 ans	5 ans	
	Tenues lourdes	10 ans	10 ans	
	Appareils de détection	10 ans	10 ans	
	Sondes	5 ans	5 ans	
	Aspirateur de récupération des effluents et poussières	15 ans	15 ans	
	Barrages flottants	10 ans	10 ans	
	Ecran de protection des rayonnements	15 ans	15 ans	
	Citernes souples	10 ans	10 ans	
	Détecteurs gazeux	5 ans	5 ans	
	Douche de décontamination SAS	10 ans	10 ans	
	Pincés à distance	10 ans	10 ans	
	<u>Spécialité sauvetage déblaiement :</u>			
	Combinaisons	3 ans	3 ans	
	Vibraphones et vibrascopes	10 ans	10 ans	
	Elingues textiles	7 ans	7 ans	
	Elingues et câbles acier	10 ans	10 ans	
	<u>Spécialité intervention à bord des navires :</u>			
	Tenues Feux de navire et sous-combinaisons	10 ans	10 ans	
	Tenues de survie en mer	7 ans	7 ans	
	Bottes Feux de navire	7 ans	7 ans	
	Matériels et équipement dédiés aux équipes spécialisées (suite)	<u>Spécialité aquatique :</u>		
		Combinaisons humides et semi-sèches	5 ans	5 ans
Combinaisons étanches		7 ans	7 ans	
Instruments d'éclairage (lampes...)		5 ans	5 ans	
Gilets de sauvetage ou de stabilisation		7 ans	7 ans	
Instruments de mesure (montres, profondimètres...)		10 ans	10 ans	
Matériel de relevage (bouée de palier, parachutes...)		10 ans	10 ans	
Ceintures de lestage et plomb		10 ans	10 ans	
Détendeurs		10 ans	10 ans	
Paddle board		15 ans	15 ans	
<u>Spécialité Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux:</u>				
Combinaisons		3 ans	3 ans	
Treuiis		15 ans	15 ans	
Barquettes		20 ans	20 ans	
Civière		10 ans	10 ans	

## Annexe 1 : tableau d'amortissement

Immobilisations corporelles : Famille de biens	Type de biens	Durée d'amortissement	
		actuelle	proposée
Mobilier, matériel et outillage techniques	Siège	5 ans	5 à 15 ans
	Mobilier	10 ans	
	Audiovisuel	10 ans	
	Outillages	10 ans	
	Autres	10 ans	
Immobilier	Construction bâtiment	40 ans	40 ans
	Réhabilitation bâtiment	20 ans	20 ans
	Pylônes	15 ans	15 ans
	Installations, matériels et outillage technique attachés aux bâtiments	10 ans	10 ans
Reconditionnement de véhicules	Aménagements complémentaires modifiant la catégorie d'appartenance du bien	-	durée d'amortissement de la nouvelle catégorie d'appartenance - durée d'amortissement pratiquée sous l'empire de la précédente catégorie d'appartenance
Subventions	Subventions versées visant à financer un ou plusieurs équipements	-	durée d'amortissement du bien
		-	5 ans